

SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV BH OBLIGATAIRE**ARRETEE AU 31/12/2006****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2006.**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêté au 31 décembre 2006.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 décembre 2006, établis conformément aux Normes Comptables n°16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenues dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ Comme il ressort de l'état du portefeuille de la « SICAV BH OBLIGATAIRE », l'actif est employé à la date du 31 décembre 2006 à raison de 46,40 % uniquement dans des valeurs mobilières (Emprunts obligataires, BTA et FCC), ce qui est en dessous de la proportion d'emploi minimale de 50 % prévue par l'article 2 du Décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du Code des Organismes de Placement Collectif. Par ailleurs, l'actif est employé au 31 décembre 2006 à raison de 32,88% dans des liquidités et quasi-liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite réglementaire maximale de 20%.

2/ La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 19,89 % de son actif en titres émis (Emprunts Obligataires BH et Certificats de Dépôt) ou titres garantis (Emprunts Obligataires et Billets de Trésorerie) par la « BANQUE DE L'HABITAT », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif. Par ailleurs, il est à signaler que le niveau de placement global auprès de la « BANQUE DE L'HABITAT », en emprunts obligataires, certificats de dépôt et comptes à terme, s'élève au 31 décembre 2006 à 32 996 618 Dinars, soit 44,32 % du total actif, ce qui constitue un taux élevé eu égard aux règles pratiques admises en matière de concentration du risque.

3/ Certains comptes à terme ouverts auprès de la « BANQUE DE L'HABITAT », pour des montants de 2 500 000 Dinars et de 7 800 000 Dinars ont fait l'objet, respectivement en date du 29 novembre 2006 et du 27 décembre 2006, de remboursements anticipés. Aucune pénalité n'a été appliquée par la banque suite à ces opérations de remboursements anticipés des comptes à terme.

4/ La situation du portefeuille titres au 31 décembre 2006 fait apparaître des obligations de la société « Hela d'électroménager et de confort - BATAM » détenues par la « SICAV BH OBLIGATAIRE » pour une valeur faciale de 820 000 Dinars. Ces obligations sont évaluées au 31 décembre 2006 à 311 000 Dinars, soit une moins value constatée de 509 000 Dinars représentant 62,07 % de l'encours.

La société « BATAM » a fait l'objet d'un règlement amiable suite à une mise sous administration judiciaire en octobre 2002. Cette société connaît actuellement des difficultés financières importantes et plusieurs incidents de paiements sont constatés sur ses emprunts obligataires. Il est à signaler, en outre, qu'en date du 26 septembre 2005, la société « BATAM » a informé le Conseil du Marché Financier du dépôt d'un dossier auprès du tribunal de première instance de Tunis en vue de la faire bénéficier des dispositions du règlement judiciaire.

Selon les informations disponibles, nous estimons que les événements qui se sont succédés indiquent un doute significatif sur la capacité de la société « BATAM » à rembourser ces obligations. Ainsi, le montant de la dépréciation des obligations « BATAM » pratiquée par la « SICAV BH OBLIGATAIRE » soit 62,07 % du risque, reste forfaitaire et insuffisant.

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve de l'incidence de la surévaluation des obligations « BATAM » décrite au point 4, et en dehors des observations ci-dessus citées au niveau des points 1, 2 et 3, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêtés au 31 décembre 2006, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 décembre 2006.

P/ CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA

BILAN AU 31/12/2006

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	34 544 791	29 127 464
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		-	-
b - Obligations et Valeurs assimilées		32 689 395	29 127 464
c - Autres Valeurs		1 855 396	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		39 903 513	45 436 541
a - Placements monétaires	3-3	39 661 845	44 968 776
b - Disponibilités		241 668	467 765
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		74 448 305	74 564 005
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-6	96 792	84 268
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	283 579	251 776
TOTAL PASSIF		380 371	336 044
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-5	71 017 604	71 194 437
CP 2 - Sommes distribuables		3 050 330	3 033 524
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		449	494
b - Sommes distribuables de l'exercice		3 049 881	3 033 030
ACTIF NET		74 067 934	74 227 962
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		74 448 305	74 564 005

ETAT DE RESULTAT**AU 31/12/2006**

	<u>Notes</u>	<u>Période du 01/10/2006 au 31/12/2006</u>	<u>Exercice 2006</u>	<u>Période du 01/10/2005 au 31/12/2005</u>	<u>Exercice 2005</u>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	458 853	1 680 249	391 004	1 545 259
a - Dividendes		-	-	-	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		425 100	1 625 151	391 004	1 545 259
c - Revenus des autres valeurs		33 753	55 098	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	542 750	2 107 897	468 890	1 696 591
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 001 603	3 788 146	859 894	3 241 850
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	95 910	364 783	83 385	312 706
REVENU NET DES PLACEMENTS		905 693	3 423 363	776 509	2 929 145
<u>PR 3 - Autres produits</u>		5 052	35 614	3 553	14 237
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	11 487	118 746	21 262	106 185
RESULTAT D'EXPLOITATION		899 258	3 340 231	758 800	2 837 197
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		- 408 162	- 290 349	- 29 358	195 834
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		491 095	3 049 881	729 442	3 033 030
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		408 162	290 349	29 358	- 195 834
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		- 61 651	- 192 231	- 38 024	- 316 533
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		-	-	-	-
* Frais de négociation		-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		837 606	3 148 000	720 776	2 520 664

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

AU 31/12/2006

	Période du 01/10/2006 au 31/12/2006	Exercice 2006	Période du 01/10/2005 au 31/12/2005	Exercice 2005
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>				
a - Résultat d'exploitation	899 258	3 340 231	758 800	2 837 197
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	- 61 651	- 192 231	- 38 024	- 316 533
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	-	-	-	-
d - Frais de négociation de titres	-	-	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	3 299 158	-	2 973 649
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>				
a - Souscriptions	29 476 247	100 399 876	23 649 168	98 190 609
* Capital	28 630 200	97 574 300	22 939 800	95 034 200
* Régularisation des sommes non distrib.	- 243 288	- 755 418	- 140 559	- 461 203
* Régularisations des sommes distrib.	1 089 334	3 580 994	849 927	3 617 612
b - Rachats	39 171 024	100 408 745	24 812 295	87 380 848
* Capital	38 000 300	97 574 100	24 079 900	84 847 300
* Régularisation des sommes non distrib.	- 326 831	- 770 615	- 146 978	- 413 728
* Régularisation des sommes distrib.	1 497 555	3 605 260	879 374	2 947 276
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 8 857 171	- 160 028	- 442 351	10 356 776
<u>AN 4 - Actif Net</u>				
a - En début de période	82 925 104	74 227 962	74 670 313	63 871 186
b - En fin de période	74 067 934	74 067 934	74 227 962	74 227 962
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>				
a - En début de période	810 234	716 531	727 932	614 662
b - En fin de période	716 533	716 533	716 531	716 531
VALEUR LIQUIDATIVE	103,370	103,370	103,594	103,594
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,97%	3,87%	3,92%	3,61%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/12/2006

(Unité en Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2006 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Le 15 mai 2003, la « SICAV BH OBLIGATAIRE » a procédé à la suspension de la comptabilisation des intérêts courus sur les emprunts obligataires « BATAM ». Les intérêts sur les emprunts « BATAM » ne sont constatés en produits qu'au moment de leurs encaissements.

2-2 Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués en fin de période à leur coût d'acquisition sans tenir compte du cours boursier.

Toutefois, il est à signaler qu'avant le 20 mai 2005, ces placements étaient évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils étaient évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

Les obligations détenues sur la société « BATAM » ont fait l'objet d'une dépréciation pour risque de défaut de paiement pour un montant de 509 000 Dinars.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2006 à 34 544 791 Dinars, contre un solde de 29 127 464 Dinars au 31/12/2005. L'état du portefeuille-titres se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/06	% actif net	Notation ou garantie
* Obligations des sociétés		13 270 000	13 025 766	17,59%	
AFRICA 2003	10 000	800 000	814 071	1,10%	BH
AIL 2005	10 000	800 000	815 842	1,10%	BTKD
ATL 2002/2	3 000	120 000	125 080	0,17%	BBB+
ATL 2006/1	25 000	2 500 000	2 571 233	3,47%	BBB
B H 1	7 500	300 000	300 041	0,41%	BH
BATAM 2000	8 000	320 000	160 000	0,22%	D
BATAM 2001	5 000	500 000	151 000	0,20%	D
BIAT 2002	10 000	600 000	601 742	0,81%	BIAT
BTEI 2004	10 000	1 000 000	1 026 121	1,39%	BTEI
BTKD98/1	1 000	20 000	20 109	0,03%	AA-
BTKD 2006	20 000	2 000 000	2 003 836	2,71%	BB
CIL 2002 / 1	3000	60 000	62 532,371	0,08%	BBB
CIL 2002/2	2 000	120 000	122 111	0,16%	BBB
CIL 2003/1	10 000	800 000	808 960	1,09%	BBB
GL 2004-1	5 000	400 000	422 501	0,57%	BBB
G-LEASING2003-2	2 500	250 000	262 945	0,36%	BBB
HOTEL HOURIA2000	8 000	500 000	517 120	0,70%	BTL
PALM MARINA 2001	4 500	180 000	186 722	0,25%	BS
SKANES-BEACH	4 000	400 000	413 030	0,56%	BTEI / AB
SOTUVER 2002	2 000	200 000	209 697	0,28%	BB-
TUNLEAS2002/2	2 500	100 000	103 990	0,14%	BBB+
UNIFACTOR 2005/1	10 000	800 000	813 905	1,10%	ATB
WIFAKLEASE2006/1	5 000	500 000	513 178	0,69%	BH
* Fonds Communs de Créances		1 844 202	1 855 396	2,50%	
FCC BIAT P1	1 600	1 444 202	1 452 739	1,96%	AAA.tn
FCC BIAT P2	400	400 000	402 657	0,54%	AAA.tn
* Titres émis par le Trésor		18 874 704	19 663 629	26,54%	
BTA 6,5% mars 2009	8 600	8 561 800	8 925 686	12,05%	ETAT
BTA 6% MARS 2012	600	602 763	625 674	0,84%	ETAT
BTA 7,5% avril 2014	9 500	9 710 141	10 112 269	13,65%	ETAT

Les sorties du portefeuille - titres au cours du quatrième trimestre 2006 concernant les remboursements des obligations de sociétés échus, ainsi que le remboursement du FCC BIAT P1, pour un montant total de 743 076,800 Dinars.

3 - 2 Note sur les revenus du portefeuille - titres :

Les revenus du portefeuille - titres totalisent 1 680 249 Dinars au 31/12/2006 contre 1 545 259 Dinars au 31/12/2005, et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
- Revenus des obligations	587 622	630 560
- Revenus des Bons du Trésor	1 037 529	914 699
- Revenus des FCC (*)	55 098	-
Total	1 680 249	1 545 259

(*) FCC : Fonds Communs de Créances

3 - 3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2006 à 39 661 845 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation de titre	Coût d'acquisition	Valeur Actuelle	% actif net	Emetteur	Garantie
Comptes à terme	13 560 000	14 050 145	18,97%	B H	-
Certificats de dépôts	9 500 000	9 512 893	12,84%	B H	-
Billets de trésorerie ML	2 000 000	1 997 464	3%	Moderne Leasing	F2
Billets de trésorerie ML	2 000 000	1 998 014	2,70%	Moderne Leasing	F2
Billets de trésorerie ML	300 000	299 784	0,40%	Moderne Leasing	F2
Billets de trésorerie ML	2 000 000	1 904 327	2,57%	Moderne Leasing	F2
Billets de trésorerie AIL	1 100 000	972 793	1,31%	A I L	BTKD
Billets de trésorerie AIL	1 000 000	870 586	1,18%	A I L	BTL
Billets de trésorerie AIL	1 000 000	947 651	1,28%	A I L	BTL
Billets de trésorerie AIL	1 000 000	907 057	1,22%	A I L	BTL
Billets de trésorerie SEPCM	2 000 000	1 827 593	2,47%	SEPCM	BH
Billets de trésorerie MOLKA	500 000	491 131	0,66%	Hôtel Molka	BH
Billets de trésorerie MOLKA	500 000	469 388	0,63%	Hôtel Molka	BH
Billets de trésorerie MOLKA	500 000	449 035	0,61%	Hôtel Molka	BH
Billets de trésorerie MOLKA	500 000	429 928	0,58%	Hôtel Molka	BH
Billets de trésorerie Inoplast	700 000	657 976	0,89%	INOPLAST	BTL
Billets de trésorerie Inoplast	1 300 000	1 114 171	1,50%	INOPLAST	BTL
Billets de trésorerie Inoplast	850 000	761 910	1,03%	INOPLAST	BTL
Total	40 310 000	39 661 845	53,55%	-	-

3 - 4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2006 au 31/12/2006 à 2 107 897 Dinars contre 1 696 591 Dinars pour la période allant du 01/01/2005 au 31/12/2005 et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésorerie, certificats de dépôts et comptes à terme :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
Intérêts des comptes à terme	997 391	935 495
Intérêts des billets de trésorerie	664 259	444 004
Intérêts des certificats de dépôt	446 247	317 092
Total	2 107 897	1 696 591

3 - 5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Libellé	2006	2005
<u>CAPITAL AU 1^{ER} JANVIER</u>		
Montant	71 194 437	61 371 545
Nbre de titres	716 531	614 662
Nbre d'actionnaire	438	-
<u>SOUSCRIPTIONS REALISEES</u>		
Montant (Nominal)	97 574 300	95 034 200
Régul. des sommes non distribuables	-755 418	-461 203
Nbre de titres émis	975 743	950 342
<u>RACHATS EFFECTUES</u>		
Montant (Nominal)	-97 574 100	-84 847 300
Régul. des sommes non distribuables	770 615	413 728
Nbre de titres rachetés	-975 741	-848 473
<u>AUTRES EFFETS SUR LE CAPITAL</u>		
Moins values potentielles sur titres	-192 231	-316 533
Régularisation	-	-
<u>CAPITAL AU 31 DECEMBRE</u>		
Montant	71 017 604	71 194 437
Nbre de titres	716 533	716 531
Nbre d'actionnaire	507	438

3 - 6 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2006 à 96 792 Dinars contre 84 268 Dinars au 31/12/2005 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
Rémunération du gestionnaire à payer	95 612	83 088
Rémunération du dépositaire à payer	1 180	1 180
Total	96 792	84 268

3 - 7 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2006 à 283 579 Dinars contre 251 776 Dinars au 31/12/2005 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
Jetons de présence	5 625	4 125
Actionnaires dividendes à payer	243 368	208 821
Etat retenue à la source	6 081	9 012
Honoraires du Commissaire aux Comptes à payer	20 547	22 713
Redevance C M F à régler	6 977	6 270
TVA à payer	-	-
T C L à payer	831	685
Autres rémunérations à payer	150	150
Opérations en instance	-	-
Total	283 579	251 776

3 - 8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par la « SICAV BH OBLIGATAIRE ». Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2006 à 364 783 Dinars contre 312 706 Dinars au 31/12/2005 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
Rémunération du gestionnaire	363 603	311 526
Rémunération du dépositaire	1 180	1 180
Total	364 783	312 706

3 - 9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les jetons de présence, la T C L et la rémunération mensuelle du Président de Conseil. Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2006 à 118 746 Dinars contre 106 185 Dinars au 31/12/2005 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
Redevance C.M.F	81 056	69 006
Honoraires du Commissaire aux Comptes	20 075	22 326
Jetons de présence	5 625	4 540
Rémunération du Président de Conseil	2 118	2 140
T.C.L.	9 509	8 126
Autres charges	363	47
Total	118 746	106 185

SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV BH PLACEMENT**ARRETEE AU 31/12/2006****AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS PROVISOIRES DE SICAV BH PLACEMENT
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006**

En application des dispositions de l'article 8 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous vous transmettons ci-joint notre rapport sur les états financiers provisoires de la société SICAV BH PLACEMENT arrêtés au 31 décembre 2006.

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers provisoires de SICAV BH PLACEMENT arrêtés au 31 décembre 2006, conformément au système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes

- Bien qu'au courant du trimestre les certificats LA CARTE (admis à la cote) n'ont pas fait l'objet d'offres et de demandes pendant un nombre significatif de séances de bourse, la société n'a pas pratiqué une décote sur le dernier cours boursier conformément à ses méthodes comptables.
- Le ratio représenté par le rapport entre le portefeuille titre et le total actif devrait, selon la réglementation en vigueur, être égal au minimum à 80%. Ce rapport, calculé par nos soins, s'est élevé environ à 79%.
- La société SICAV BHP détient 9 300 actions de la société mère Banque Habitat. Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 466 du CSC qui stipule « une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent ».

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Membre de CPA Associates International
Chiheb GHANMI
Associé

BILAN
au 31 décembre 2006
(unité : TND)

ACTIF	Notes	31/12/2006	31/12/2005
AC - 1 Portefeuille titres	3-1	4 480 135	3 553 087
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		4 124 292	3 451 328
b- Obligations et valeurs assimilées		337 996	101 759
c- Autres valeurs		17 847	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 149 826	521 479
a- Placements monétaires		999 314	-
b- Disponibilités		150 512	521 479
AC 3 - Créances d'exploitation		73 463	43 732
a- Dividendes & intérêts à recevoir		-	-
b- Titres de créances échus		-	-
c- Autres créances d'exploitation		73 463	43 732
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		5 703 423	4 118 298
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-2	7 153	5 493
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-3	281 621	285 548
TOTAL PASSIF		288 774	291 041
ACTIF NET			
CP1 – Capital		5 261 617	3 711 561
CP- 2 Sommes distribuables	3-4	153 033	115 696
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		110	- 340
b- Sommes distribuables de l'exercice		152 923	116 036
TOTAL ACTIF NET	3-5	5 414 650	3 827 257
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 703 423	4 118 298

ETAT DE RESULTATS

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

(Unité en TND)

	Note	Période du 01/10/2006 au 31/12/2006	Période du 01/01/2006 au 31/12/2006	Période du 01/10/2005 au 31/12/2005	Période du 01/01/2005 au 31/12/2005
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4-1	4 486	172 494	1 512	139 815
a- Dividendes		0	160 257	-	133 815
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 486	12 237	1 512	6 000
c- Revenus des autres valeurs		-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	5 113	13 013	0	7 840
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		9 598	185 506	1 512	147 655
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	6 270	21 699	4 611	17 944
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 328	163 807	-3 098	129 712
<u>PR 3 - Autres produits</u>		693	7 510	1737	6 089
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-4	6 045	21 426	5 485	20 865
RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 023	149 892	-6 846	114 936
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		2 481	3 032	2 107	1 100
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		457	152 923	-4 739	116 036
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-2 481	-3 032	-2 107	-1 100
* Variation des +/- values potentielles sur titres		245 491	1 068 393	40 241	559 294
* +/- values réalisées sur cession des titres		191 250	240 044	-1	-354 956
* Frais de négociation		-2 619	-3 376	-34	-557
RESULTAT NET DE LA PERIODE		432 098	1 454 952	33 360	318 717

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

(Unité en TND)

	Période du 01/10/2006 au 31/12/2006	Période du 01/01/2006 au 31/12/2006	Période du 01/10/2005 au 31/12/2005	Période du 01/01/2005 au 31/12/2005
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>				
a- Résultat d'exploitation	-2 023	149 892	-6 846	114 936
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	245 491	1 068 393	40 241	559 294
c- +/- values réalisées sur cession de titres	191 250	240 044	-1	-354 956
d- Frais de négociation des titres	-2 619	-3 376	-34	-557
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	116 972	-	294 757
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>				
a- Souscriptions	365 570	755 291	66 321	237 152
* Capital	799 000	1 828 800	194 100	713 900
* Régularisation des sommes non distribuables	-443 871	-1 091 471	-129 891	-484 750
* Régularisation des sommes distribuables	10 440	17 961	2 112	8 002
* Droits d'entrée	-	-	-	-
b- Rachats	278 883	505 878	346	172 993
* Capital	609 000	1 215 400	1000	508 400
* Régularisation des sommes non distribuables	-338 075	-723 066	-665	-345 826
* Régularisation des sommes distribuables	7 958	13 544	11	10 419
* Droits de sortie	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	518 785	1 587 393	99 335	88 118
AN 4 - Actif net				
a- En début de période	4 895 865	3 827 257	3 727 922	3 739 139
b- En fin de période	5 414 650	5 414 650	3 827 257	3 827 257
<u>AN 5 - Nombre d'actions (ou de parts)</u>				
a- En début de période	115 809	111 575	109 644	109 520
b- En fin de période	117 709	117 709	111 575	111 575
VALEUR LIQUIDATIVE	46.000	46.000	34.302	34.302
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	34,96%	37,12%	-	8,44%

Notes aux états financiers intermédiaires (les chiffres sont exprimés en dinars)

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers intermédiaires

Les états financiers provisoires relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers provisoires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évaluées, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2006 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de bourse précédant la date du 31/12/2006, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2-3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2006 ou par rapport à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon les cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Notes sur le bilan

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2006 à 4 480 135 dinars et se détaille par catégorie de titre comme suit:

Désignation Du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2006	% de l'actif	% de l'actif net	% du K de l'émet
A – Actions, valeurs assimilées et droit rattachés :						
1 - Actions, valeurs assimilées et droit rattachés admis à la cote						
<u>ACTIONS</u>						
CIL	14 764	479 229.987	354 336.000	6,21%	6,54%	-
AMEN BANK	1077	13 486.980	29 035.920	0,51%	0,54%	-
ATB	50 475	150 405.932	220 071.000	3,86%	4,06%	-
BATAM	13 623	193 483.581	0.000	0,000%	0,000%	-
BH	9 300	110 558.800	182 466.000	3,20%	3,37%	-
BIAT	3 500	126 782.480	133 105.000	2,33%	2,46%	-
BNA	69	1 208.719	1 186.662	0,02%	0,02%	-
BTEI	510	10 920.094	15 297.450	0,27%	0,28%	-
EL MAZRAA	2 793	32 235.672	27 930.000	0,49%	0,52%	-
G-LEASING	22 136	778 527.024	192 583.200	3,38%	3,56%	-
MONOPRIX	150	4 205.778	9 451.350	0,17%	0,17%	-
SFBT	6 463	379 580.258	361 953.852	6,35%	6,68%	-
SIAME	2 013	113 231.887	55 156.200	0,97%	1,02%	-
SIPHAT	2 604	34 559.553	63 097.524	1,11%	1,17%	-
SOTETEL	3 957	311 212.690	83 619.324	1,47%	1,54%	-

SOTRAPIL	9 899	225 692.352	350 533.489	6,15%	6,47%	-
SOTUMAG	221 960	626 692.881	421 502.040	7,39%	7,78%	-
SPDIT-SICAF	10 101	359 711.509	526 948.968	9,24%	9,73%	-
STAR	500	6 500.000	5 646.500	0,10%	0,10%	-
STEQ	1 178	12 600.800	13 899.222	0,24%	0,26%	-
TUNIS-AIR	42 617	134 251.888	192 160.053	3,37%	3,55%	-
UBCI	4 563	92 088.697	146 107.260	2,56%	2,70%	-
UIB	1962	22 398.823	31 001.562	0,54%	0,57%	-
Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2006	% de l'actif	% de l'actif net	% du K de l'émet
A - Actions, valeurs assimilées et droit rattachés :						
1 - Actions, valeurs assimilées et droit rattachés admis à la cote :						
OBLIGATIONS						
AFRICA 2003	1 000	80 000.000	81 407.123	1,43%	1,55%	-
WIFAK LEASE	2 500	250 000.000	256 589.041	4,50%	4,74%	-
DROITS						
AMS Da 1/50	2	0.250	0.140	0.00%	0.00%	-
AMS Da 1/40	7	2.394	0.770	0.00%	0.00%	-
BIAT DS 5/12 2006	3 492	17 110.880	16 063.200	0,28%	0,30%	-
TUNIS RE DA	40 000	0.000	0.000	0,00%	0,00%	-
TUNIS RE DS	40 000	0.000	0.000	0,00%	0,00%	-
2 - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote :						
BTS	50	500.000	500.000	0,01%	0,012%	-
TUNIS-RE	40 000	480 000.000	424 000.000	7,83%	8,66%	-
3- Autres valeurs						
Certificats d'investissements :						
LA CARTE	8 143	257 107.319	162 860.000	2,64%	3,01%	-
B- Titres OPCVM :						
SICAV BHO	1 177	123 236.840	121 626.472	2,25%	2,46%	-

3-2 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2006 à 7 153 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2006	31-12-2005
Rémunération du gestionnaire à payer	5 973	4 313
Rémunération du dépositaire à payer	1 180	1 180
Total	7 153	5 493

3-3 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2006 à 281 621 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2006	31-12-2005
Jetons de présence	3 563	7 989
Actionnaires. dividendes à payer	255 754	254 517
Redevance du C.M.F à payer	460	323
Etat. retenue à la source	26	164
Honoraires du C.A.C à payer	16 557	17 301
Autres rémunérations à payer	150	150
T.C.L à payer	8	1
Autres créditeurs	5 103	5 103
Total	281 621	285 548

3-4 Notes sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2006 se détaille ainsi :

Désignations	31.12.2006			31.12.2005
	Résultats D'exploitation	Régularisations	Sommes Distribuables	Sommes Distribuables
Ex. antérieur	110	-	110	-340
Exercice 2006	149 892	3 032	152 923	116 036
Total	150 002	3 032	153 033	115 696

3-5 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Désignations	2006	2005
Capital au 31-12-(N-1) (en nominal)	11 157 500	10 952 000
• Frais de négociation	-557	-289
• Différence d'estimation	559 294	427 354
• Moins-value réalisée	-354 956	-84 821
• Régularisation	-7 534 024	-7 555 105
Capital au 31-12-(N-1) en V.L	3 827 257	3 739 139
• Nombre de titre	111 575	109 520
Souscriptions réalisées (en nominal)	1 828 800	713 900
• Montant	18 288	7 139
• Nombre de titres		
Rachats effectués (en nominal)	1 215 400	508 400
• Montant	12 154	5 084
• Nombre de titres		
• Nombre d'actionnaires		
Capital au 31-12-N		
• En nominal	11 770 900	11 157 500
• Frais de négociation	-3 376	-557
• Différence d'estimation	1 068 393	559 294
• Moins values réalisée	240 044	-354 956
• Régularisations	-7 661 311	7 534 024
• Capital en VL	5 414 650	3 827 257
• Nombre de titre	117 709	111 575
• Nombre des actionnaires	216	231

4- Notes sur l'état de résultats**4-1- Notes sur les revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31-12-2006 la somme de 172.494 dinars et se détaillent ainsi :

Revenus	31-12-2006	31-12-2005
Dividendes	160 257	133 815
Revenus des obligations et valeurs assimilées	12 237	6 000
Total	172 494	139 815

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2006 à 13 013 dinars et présente le montant des intérêts courus au titre de la période allant du 01-01-2006 au 31-12-2006 sur les certificats de dépôt et se détaillent ainsi :

Intérêts	31.12.2006	31.12.2005
Certificat de dépôt	13 013	7 840
Total	13 013	7 840

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2006 à 21 699 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2006	31.12.2005
Rémunération du gestionnaire	20 519	16 767
Rémunération du dépositaire	1 180	1 177
Total	21 699	17 944

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2006 à 21 426 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2006	31.12.2005
Redevance C.M.F	4 604	3 673
Honoraires du Commissaire aux comptes	11 727	11 713
Jetons de présence	1824	1 490
Rémunération du Président du Conseil	2 118	2 106
T.C.L	462	399
Autres charges	690	1 484
Total	21 426	20 865

4-5 Ratios de gestion des placements :

- **Charges de gestion des placements / actif net** soit : $21699 / 5\,414\,650 = 0.40 \%$
- **Autres charges / actif net** soit : $21\,426 / 5\,414\,650 = 0,39 \%$
- **Résultat distribuable / actif net** soit : $152\,923 / 5\,414\,650 = 2,82 \%$

4-6 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV BH PLACEMENT est confiée à la SIFIB BH ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH PLACEMENT. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, La Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1.000 DT (H.T) par an.

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE STRATEGIE
ACTIONS SICAV ARRETEE AU 31/12/2006**

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration du 15 décembre 2005, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2006.

Ces états financiers trimestriels ont été établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états financiers basée sur notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité conformément aux normes professionnelles généralement admises relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Les états financiers trimestriels ci-joints arrêtés au 31 décembre 2006, font apparaître un total actif de 8 682 816 DT, un actif net 8 595 075 DT pour 7 548 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 1 138,722 DT.

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de STRATEGIE ACTIONS SICAV arrêtés au 31 décembre 2006.

Mourad FRADI

BILAN AU 31/12/2006

	Note	31/12/2006
<u>ACTIF</u>		
<u>Portefeuille-titres</u>		
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		4 370 460
Obligations et valeurs assimilées		1 180 074
Titres OPCVM		341 516
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>		
Placements monétaires	3.2	2 594 368
Disponibilités	3.3	196 398
<u>Créances d'exploitation</u>		
TOTAL ACTIF		8 682 816
<u>PASSIF</u>		
Opérateurs créditeurs	3.4	77 711
Autres créditeurs divers	3.5	10 030
TOTAL PASSIF		87 741
<u>ACTIF NET</u>		
Capital		8 486 222
Sommes distribuables		
Sommes distribuables des exercices antérieurs		
Sommes distribuables de l'exercice		108 853
ACTIF NET	3.6	8 595 075
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		8 682 816

ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2006

	Note	Du 01/10/2006 au 31/12/2006	Du 01/01/2006 au 31/12/2006
Revenus du portefeuille-titres		15 357	159 988
Dividendes			118 524
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	15 357	41 215
Revenus des autres valeurs			249
Revenus des placements monétaires	4.2	28 371	85 490
Total des revenus des placements		43 728	245 478
	4.3		
Charges de gestion des placements		<64 110>	<121 931>
Revenu net des placements		<20 382>	123 547
Autres produits			
Autres charges	4.4	<5 655>	<23 684>
Résultat d'exploitation		<26 037>	99 863
Régularisation du résultat d'exploitation		15 122	8 990
Sommes distribuables de la période		<10 915>	108 853
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<15 122>	<8 990>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		27 048	236 995
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		313 937	491 547
Frais de négociation		<25 624>	<57 111>
Résultat net de la période		289 324	771 294

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF AU 31/12/2006

	Note	Du 01/10/2006 au 31/12/2006	Du 01/01/2006 au 31/12/2006
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		289 324	771 294
Résultat d'exploitation		<26 037>	99 863
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		27 048	236 995
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		313 937	491 547
Frais de négociation		<25 624>	<57 111>
Distributions de dividendes			
Transactions sur le capital		1 055 273	6 823 781
Souscriptions		1 114 689	6 894 477
Capital		996 000	6 612 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		102 332	272 461
Régularisation des sommes distribuables		16 357	10 016
Rachats		<59 416>	<70 696>
Capital		<53 000>	<64 000>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		<5 777>	<6 384>
Régularisation des sommes distribuables		<1 235>	<1 026>
Droit de sortie		596	714
Variation de l'actif net		1 344 597	7 595 075
Actif net			
En début de période		7 250 478	1 000 000
En fin de période		8 595 075	8 595 075
Nombre d'actions			
En début de période		6 605	1 000
En fin de période		7 548	7 548
Valeur liquidative		1 138,722	1 138,722

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006**1 – Présentation de la société**

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable de type mixte, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – Principes et méthodes comptables

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2006 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31 décembre 2006 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leurs prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des autres charges.

- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – Notes sur le bilan

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2006 se détaille comme suit:

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif net</u>
<u>A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>				
1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote				
<u>ACTIONS</u>				
ASSAD	4 454	100 275	86 635	1,01%
ATB	19 216	81 526	83 782	0,97%
BH	24 294	412 575	476 648	5,55%
BIAT	2 400	87 557	91 272	1,06%
BIAT NS 2006	725	20 563	20 562	0,24%
BNA	8 431	142 636	144 996	1,69%
BT	3 021	271 329	283 663	3,30%
ELECTROSTAR	26 966	363 547	353 416	4,11%
ESSOUKNA	2 750	14 375	14 086	0,16%
GIF	31 805	129 527	120 509	1,40%
KARTHAGO AIRLINES	4 254	38 618	40 413	0,47%
MAGASIN GENERAL	14 573	363 979	413 771	4,81%
SNMVT	2 319	137 774	146 118	1,70%
SFBT	5 952	311 616	333 336	3,88%
SIMPAR	13 758	395 121	415 492	4,83%
SIPHAT	2 009	53 273	48 680	0,57%
SOTETEL	1 000	22 372	21 132	0,25%
SOTRAPIL	9 952	366 063	352 410	4,10%
SOTUVER	8 102	101 767	97 062	1,13%
STB	14 852	137 233	141 406	1,65%
SITS	9 700	32 085	29 983	0,35%
SPIDIT SICAF	330	17 420	17 215	0,20%
TUNINVEST SICAR	29 475	206 231	273 233	3,18%
TUNISAIR	22 761	100 179	102 629	1,19%
TUNISIE LEASING	15 167	189 003	211 580	2,46%
TUNISIE LEASING NS 2006	4 197	50 431	50 431	0,59%
Total actions		4 147 075	4 370 460	50,85%
	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif net</u>
<u>B- Titres OPCVM</u>				
FCP MAC CROISSANCE	688	80 252	89 929	1,05%
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	39	46 755	50 754	0,59%
TUNISIE SICAV	1 721	200 092	200 833	2,34%
Total OPCVM		327 099	341 516	3,97%
<u>C- Obligations et valeurs assimilés</u>				
1-Obligations de sociétés				
EI WIFACK LEASE 2006-1	1 000	100 000	102 636	1,19%
FCC BIAT CREDIMMO1	200	200 000	201 347	2,34%

BTKD 2006	2 500	250 000	250 479	2,91%
TUNISIE LEASING 2006-1	3 000	300 000	302 008	3,51%
Total Obligations de sociétés		850 000	856 470	9,96%
2-Bons du trésor Assimilables				
BTA 02 2015	300	309 017	323 604	3,76%
Total Bons de trésors		309 017	323 604	3,76%
Total obligations et valeurs assimilées		1 159 017	1 180 074	13,72%
Total		5 633 191	5 892 050	68,54%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2006 se détaille comme suit:

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif net</u>
<u>Dépôts à vue</u>				
Dépôt à vue Amen bank Pasteur	-	770 025	771 667	
Total dépôts à vue	-	770 025	771 667	8,98%
<u>Billets de trésorerie</u>				
LA SNA au 28/02/2007	350 000	346 665	347 237	
Total émetteur LA SNA	350 000	346 665	347 237	4,04%
ELECTROSTAR au 07/02/2007	500 000	492 976	497 112	
Total émetteur ELECTROSTAR	500 000	492 976	497 112	5,78%
Total billets de trésorerie	850 000	839 641	844 349	9,82%
<u>Certificats de dépôts</u>				
Amen bank au 08/01/2007	500 000	499 445	499 612	5,81%
Total émetteur Amen Bank	500 000	499 445	499 612	5,81%
Total certificats de dépôts	500 000	499 445	499 612	5,81%
<u>Bon de trésor à court terme</u>				
BTC 52 semaines 09/10/2007	500 000	473 873	478 740	5,57%
Total bons de trésor à court terme	500 000	473 873	478 740	5,57%
Total	-	2 582 984	2 594 368	30,18%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2006 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2006</u>
Ventes de titres à encaisser	239 097
Amen Bank Pasteur	30 456
Coupons à recevoir	42
Achats de titres à régler	<73 197 >
	196 398

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2006 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2006</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	26 301
Commission de performance à payer	49 908
Rémunération du dépositaire à payer	1 502
	77 711

3.5 Autres créiteurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2006 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2006</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	9 295
Redevance CMF	735
	<u>10 030</u>

3.6 Capital en VL - Actif net :

Les mouvements sur le capital et l'actif net au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 se détaillent comme suit :

Libellé	
Capital au 01-01-2006 En Nominal	1 000 000
Nombre de titres	1 000
Nombre d'actionnaires	8
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	6 612 000
Nombre de titres	6 612
Nombre d'actionnaires nouveaux	136
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	64 000
Nombre de titres	64
Nombre d'actionnaires sortants	1
Capital au 31-12-2006	
En nominal	7 548 000
Frais de négociation	<57 111 >
Différences d'estimation (+/-)	236 995
Plus ou moins-values réalisées	491 547
Régularisations	375 645
Capital en VL	8 595 075
Nombre de titres	7 548
Nombre d'actionnaires	143
Valeur Liquidative	1 138,722

4 – Notes sur l'état de résultat**4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2006 se détaille comme suit :

	<u>Période allant du</u> <u>01/10/2006</u>	<u>Période allant du</u> <u>01/01/2006</u>
	<u>au 31/12/2006</u>	<u>au 31/12/2006</u>
Intérêts sur obligations	11 011	18 289
Intérêts sur BTA	4 236	22 816
Intérêts de BTZC	110	110
	<u>15 357</u>	<u>41 215</u>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2006 se détaille comme suit :

	<u>Période allant du</u> <u>01/10/2006</u>	<u>Période allant du</u> <u>01/01/2006</u>
	<u>au 31/12/2006</u>	<u>au 31/12/2006</u>
Intérêts sur billets de trésorerie	7 655	33 324
Intérêts sur certificats de dépôts	14 203	21 898
Intérêts sur BTC	4 867	4 867
Intérêts sur dépôts à vue	1 646	25 401
	<u>28 371</u>	<u>85 490</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2006 se détaille comme suit :

	<u>Période allant du</u> <u>01/10/2006</u>	<u>Période allant du</u> <u>01/01/2006</u>
	<u>au 31/12/2006</u>	<u>au 31/12/2006</u>
Commission de performance	36 322	49 908
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	26 301	67 061
Rémunération du dépositaire	1 487	4 962
	<u>64 110</u>	<u>121 931</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2006 se détaille comme suit :

	<u>Période allant du</u> <u>01/10/2006</u>	<u>Période allant du</u> <u>01/01/2006</u>
	<u>au 31/12/2006</u>	<u>au 31/12/2006</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	3 448	9 295
Redevance CMF	2 097	5 569
Autres frais	110	8 820
	<u>5 655</u>	<u>23 684</u>

4-5 Ratios de gestion des placements :

Les ratios de gestion des placements pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 se présentent comme suit :

- Charges de gestion des placements/actif net soit : $121\,931/8\,595\,075 = 1,42\%$
- Autres charges / actif net soit $23\,684/8\,595\,075 = 0,27\%$
- Résultat distribuable / actif net soit : $108\,853/8\,595\,075 = 1,27\%$

4-6 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 65% de la commission de succès s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 35% de la commission de succès s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 D HT.